

ARTICLE 1 : CHAMPIONNATS

La Ligue Motocycliste du Centre met en compétition pour la saison 2012

- 1- **Le Championnat de Ligue OPEN (machines de classes 2, 3, 4 - 125 cc à 500 cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 temps)**
- 2- **Le Championnat de Ligue 125 cc (machines 125 cc 2 temps.**
- 3- **Le Championnat de Ligue 85 cc Espoirs (machines de 85 cc maximum)**
- 4- **Le Trophée NCB Victor PREDAL**

Tout club organisant dans l'année, une épreuve de Moto Cross devra obligatoirement organiser une épreuve de Championnat de Ligue Open, 125 cc, ou 85 cc Espoirs. Cette obligation ne s'applique pas aux clubs organisant une épreuve de Minivert de France.

Les clubs organisant uniquement une épreuve du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs devront s'acquitter d'un forfait de 250 euros à verser à la Ligue. L'attribution seule de ce championnat ne pourra se faire qu'une année sur trois.

ARTICLE 2 : COUREURS ADMIS

- Championnat de Ligue OPEN
Ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
Toutes classes : Ouvert à tous les pilotes possédant une licence NJC, NCA ou Inter.
- Championnat de Ligue 125 cc
Ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
Ouvert à tous les pilotes possédant une licence NJC, NCA ou Inter.
NOTA : Les pilotes de ce Championnat pourront également participer au Championnat de Ligue OPEN.
- Championnat de 85 cc Espoirs : Ouvert aux pilotes âgés de 12 à 15 ans possédant une licence NJC ou NCA.
- Trophée Victor PREDAL
Ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
Toutes classes : Ouvert à tous les pilotes possédant une licence NCB.

Les Championnats de Ligue et le Trophée Victor PREDAL sont réservés aux licenciés FFM dans un club de la Ligue du Centre, de nationalité Française ou étrangère.

Les pilotes du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs âgés au minimum de 13 ans pourront participer au Championnats de Ligue 125cc, le Championnat 85 cc Espoirs étant prioritaire sur celui-ci. Pour ces pilotes, la participation au Championnat de Ligue OPEN n'est pas autorisée.

- Classes
Classe 2 : 100 cc à 125 cc 2 temps / 175 cc à 250 cc 4 temps.
Classe 3 : 175 cc à 250 cc 2 temps / 290 cc à 450 cc 4 temps.
Classe 4 : 350 cc à 500 cc 2 temps / 475 cc à 650 cc 4 temps.

ARTICLE 3 : TERRAINS

Les terrains devront être homologués par la commission Préfectorale de la sécurité routière, en aucun cas ils ne pourront être modifiés après cette visite. Le Directeur de Course pourra refuser le départ d'une course, s'il constate un manquement à cette clause. Le matin de l'épreuve, une visite du terrain sera effectuée par le Directeur de Course et éventuellement par les Délégués de la Commission de Moto Cross et les pilotes.

Les terrains sur lesquels les épreuves de Championnats seront visités si nécessaire par une commission composée de :

- a) Le Président ou un membre de la Commission de Moto Cross de la Ligue.
- b) 1 ou 2 coureurs dont celui élu à la Commission de Moto Cross.
- c) Le Président du club ou son Vice Président.

Le Président de la Ligue devra être prévenu des dates et heures de la visite afin qu'il puisse y participer s'il le juge opportun. Cette visite devra avoir lieu au moins deux mois avant la date de l'épreuve. Les instructions données par cette commission devront être strictement respectées.

La commission de Moto Cross de la Ligue établira chaque année la liste des terrains à visiter. Les frais de voyage du représentant de la Commission de Moto Cross et des coureurs seront pris en charge en totalité par le club organisateur sur la base de 0,30 Euro du km.

Les frais de voyage du Président de la Ligue seront pris sur le budget de la Ligue.

En dehors de toutes modifications ou aménagements d'ordre général ou particulier qui pourront être demandés par la Commission chargée de la visite, les terrains devront être conformes aux règles techniques et de sécurité établies pour le moto cross et répondre aux conditions suivantes :

- longueur minimum : 1200 m
- largeur de piste utilisable : minimum 4 m (5 m pour les Side cars et Quads)
- Grille de départ : minimum 30 m (1 m par coureur plus 2 m). Si la largeur est insuffisante, le départ pourra être fait sur 2 lignes
- Ligne de départ comprise entre 80 et 125 m.
- Tout organisateur d'une épreuve de Championnat de Ligue devra prendre ses dispositions pour que le circuit puisse être utilisé par n'importe quel temps, à savoir :

❖ Il devra prévoir en cas de pistes glissantes la possibilité de déviation des parties de terrain rendues difficiles, la longueur du circuit ne devenant pas inférieure à 900 m.

❖ S'il s'agit d'un terrain poussiéreux, un système d'arrosage devra obligatoirement être prévu en tous points du circuit qui pourraient souffrir de la poussière, même lorsqu'il s'agit de montées ou de descentes.

En cas de sécheresse, l'arrosage commencera dès le vendredi et sera repris le samedi soir afin d'éviter autant que possible d'arroser le dimanche après-midi.

Si l'arrosage était nécessaire entre les séances d'essais ou entre les manches, on évitera d'arroser les zones de freinage ou d'accélération. Avant de procéder à un quelconque arrosage le jour de l'épreuve, les organisateurs devront suivre les avis du Délégué qui aura auparavant consulté les pilotes.

NOTA : Les virages relevés de type vélodrome sont interdits.

ARTICLE 4 : CHRONOMETRAGE

Pour permettre l'utilisation des transpondeurs, l'organisateur devra prévoir le passage de la boucle sur la ligne d'arrivée au niveau du poste de chronométrage.

➤ Le local de chronométrage devra être fermé, propre avec aération, à l'abri des intempéries, vitres propres (pas de plastique), pas de poste de sonorisation et de haut-parleur à proximité. Table et chaises en nombre suffisant. Prévoir également un mat d'environ 3 mètres de hauteur pour la pose de l'antenne émettrice.

➤ Alimentation du local : obligatoire et indépendante de toute autre installation, prises de courant en nombre suffisant, 220 Volts régulier, groupe électrogène récent.

En cas de forte chaleur, prévoir un climatiseur performant. L'espace entre le local de chronométrage et la piste devra être clôturé et interdit au public.

➤ Une personne devra être présente tout au long de l'épreuve pour assurer l'affichage des résultats.

➤ Pour la distribution des transpondeurs, un abri couvert, table et chaises

➤ A l'emplacement du téléviseur de contrôle, prévoir sa protection aux intempéries, et une alimentation 220 volts.

Si le local de chronométrage se trouve au centre du terrain, l'organisateur devra assurer la manutention et l'aide pour l'installation du matériel, à l'arrivée et au départ des chronométreurs.

➤ Les pilotes devront restituer leur transpondeur dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée de leur dernière manche.

ARTICLE 5 : PARC COUREURS

Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur conforme aux normes en vigueur.

Pour stocker leur carburant, les pilotes devront obligatoirement utiliser des bidons métalliques. (Bidons PVC proscrits)

Les pilotes devront prévoir l'utilisation de tapis de sol pour les travaux de mécanique.

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit sous peine d'exclusion.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures, il ne devra plus y avoir de bruit dans le parc des coureurs. Les pilotes qui ne respecteront pas cette règle pourront être sanctionnés par le jury de l'épreuve. Il est rappelé que les pilotes sont également responsables du comportement de leurs accompagnateurs. Cette mesure s'applique à la fois aux pilotes des championnats et aux pilotes des courses annexes.

Pour chaque pilote, l'organisateur devra délivrer au minimum 4 entrées gratuites, pilote compris.

ARTICLE 6 : PARC D'ATTENTE

Procédure de mise en place dans le parc d'attente.

- H – 5 mn : Le parc d'attente sera définitivement fermé par décision du responsable du parc d'attente. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du Directeur de Course.

Le ou les pilotes de réserve seront alors autorisés à prendre le départ si le plateau n'est pas complet.

ARTICLE 7 : FORMULE DES CHAMPIONNATS DE LIGUE OPEN - 125 cc

1 - Engagement aux Championnats

Les pilotes désirant participer à un Championnat de Ligue devront s'inscrire auprès du Secrétariat de la Ligue du Centre – 5 Rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle-ST-Mesmin. Chaque pilote devra transmettre sa demande au minimum 14 jours avant la première épreuve à laquelle il souhaite participer accompagnée d'un droit de 10 euros pour l'attribution du numéro de course et d'un dépôt de garantie de 200 euros (Chèques à l'ordre de la Ligue du Centre) correspondant à la valeur du transpondeur et de 2 enveloppes timbrées une à 1,00 euro et une à 0,60 euro. Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur 30 minutes maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution ou de restitution d'un transpondeur détérioré, le dépôt de garantie sera immédiatement encaissé.

Après réception de la demande et du dépôt de garantie, il sera retourné à chaque pilote un bulletin d'engagement type valable pour toutes les épreuves de Championnat. Un numéro de course sera attribué pour la saison 2012.

NOTA : Les pilotes du Championnat de Ligue OPEN ne pourront pas s'inscrire au Championnat de Ligue 125 cc. Les pilotes du Championnat de Ligue 125 cc pourront s'inscrire au Championnat de Ligue OPEN.

2 - Engagement sur les épreuves

Les pilotes devront retourner leur bulletin d'engagement au **Secrétariat de la Ligue du Centre 5 Rue de la Gabellière 45380 La Chapelle-ST-Mesmin** 14 jours minimum avant l'épreuve (Cachet de la Poste faisant foi) accompagné d'un chèque de 33 euros à l'ordre de la Ligue du Centre non remboursables sauf sur présentation d'un certificat médical. (Droit d'engagement 23 euros + location transpondeur 10 euros).

Passé ce délai, seront pris en considération les engagements, moyennant un droit supplémentaire de 20 euros (chèque à l'ordre du Club) reçus au plus tard 6 jours avant la manifestation. Tout autre type de demande (fax, mail, ect...) ne sera pas accepté. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6^{ème} jour précédent la manifestation.

Les engagements pourront se faire également en ligne via le site Internet : <http://www.engage-sports.com>. Les délais d'inscription à respecter sont les mêmes que ceux indiqués ci-dessus.

NOTA : Les pilotes désirant piloter une machine 250 cc 4 temps devront être âgés au minimum de 15 ans.

3 - Qualification des pilotes

Le nombre de pilotes autorisés à prendre le départ sera déterminé en fonction de la capacité du circuit avec un minimum de 36 et un maximum de 45.

La qualification des pilotes s'effectuera par des essais chronométrés le matin de chaque épreuve. En cas de matériel de chronométrage indisponible ou défaillant, la qualification sera faite par une manche de 10 minutes plus un tour.

- Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit + 20%, il n'y aura qu'un seul groupe. Tous les pilotes non qualifiés seront désignés comme << réservistes >> et participeront éventuellement aux courses.
- Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit + 20%, les pilotes seront répartis en 2 groupes A et B. A la 1^{ère} épreuve, ces groupes seront établis par tirage au sort et pour les épreuves suivantes suivant le classement provisoire. Si le nombre de pilotes est un nombre impair le Groupe A comptera un pilote de plus. Les changements de groupe sont interdits. Chaque groupe disputera une séance d'essais chronométrés. Le premier non qualifié du groupe A sera le premier réserviste et le premier non qualifié du groupe B le 2^{ème} réserviste et ainsi de suite. Tous les pilotes non qualifiés seront désignés comme << réservistes >> et participeront éventuellement aux courses.

Ces essais chronométrés qualificatifs détermineront également l'ordre d'entrée en grille pour les 3 manches de classement.

NOTA: Pour les essais chronométrés ou la manche de 10 minutes + 1 tour, les pilotes rentreront sur la piste dans l'ordre du classement provisoire.

ARTICLE 8 : FORMULE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 85 CC ESPOIRS

1 - Engagement aux Championnats

Les pilotes désirant participer à un Championnat de Ligue devront s'inscrire auprès du Secrétariat de la Ligue du Centre – 5 Rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle-ST-Mesmin. Chaque pilote devra transmettre sa demande au minimum 14 jours avant la première épreuve à laquelle ils souhaitent participer accompagnée d'un droit de 10 euros pour l'attribution du numéro de course et d'un dépôt de garantie de 200 €uros (Chèque à l'ordre de la Ligue du Centre) correspondant à la valeur du transpondeur et de 2 enveloppes timbrées une à 1,00 euro et une à 0,60 euro. Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur 30 minutes maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution ou de restitution d'un transpondeur détérioré, le dépôt de garantie sera immédiatement encaissé.

Après réception de la demande et du dépôt de garantie, il sera retourné à chaque pilote un bulletin d'engagement type valable pour toutes les épreuves de Championnat. Un numéro de course sera attribué pour la saison 2012.

2 - Engagement sur les épreuves

Les coureurs devront retourner leur bulletin d'engagement au **Secrétariat de la Ligue du Centre 5 Rue de la Gabellière 45380 La Chapelle-ST-Mesmin** 14 jours minimum avant l'épreuve (Cachet de la Poste faisant foi) accompagné d'un chèque de 23 euros à l'ordre de la Ligue du Centre non remboursables sauf sur présentation d'un certificat médical. (Droit d'engagement 13 euros + location transpondeur 10 euros).

Passé ce délai, seront pris en considération les engagements, moyennant un droit supplémentaire de 20 €uros (chèque à l'ordre du Club) reçus au plus tard 6 jours avant la manifestation. Tout autre type de demande (fax, mail, ect...) ne sera pas accepté. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6^{ème} jour précédent la manifestation.

Les engagements pourront se faire également en ligne via le site Internet : <http://www.engage-sports.com>. Les délais d'inscription à respecter sont les mêmes que ceux indiqués ci-dessus.

Les pilotes du Championnat de 85 cc Espoirs âgés au minimum de 13 ans désirant abandonner ce Championnat en cours de saison au profit des Championnats de Ligue 125 cc y seront autorisés à condition qu'ils le confirment par écrit au Président de la Commission de Moto Cross.

3 - Qualification des pilotes

Le système de qualification sera identique à celui des Championnats de Ligue Open et 125 cc.

4 – Epreuve hors Ligue

Dans le cadre d'un échange avec une ligue limitrophe, une épreuve de Championnat pourra être organisée dans une autre ligue. Les pilotes des 2 ligues rouleront ensemble. A l'issue des 3 manches, il sera établi un classement << scratch >> et un classement pour chacun des championnats. De la même manière la Ligue du Centre pourra accueillir sur une des épreuves du Championnat 85 cc Espoirs les pilotes d'une ligue limitrophe.

ARTICLE 9 : TROPHÉE NCB VICTOR PREDAL

1 - Engagement au Trophée

Les pilotes désirant participer au Trophée Victor PREDAL devront s'inscrire auprès du Secrétariat de la Ligue du Centre – 5 Rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle-ST-Mesmin. Chaque pilote devra transmettre sa demande au minimum 14 jours avant la première épreuve à laquelle il souhaite participer accompagnée d'un droit de 10 euros pour l'attribution du numéro de course et d'un dépôt de garantie de 200 euros (Chèques à l'ordre de la Ligue du Centre) correspondant à la valeur du transpondeur et de 2 enveloppes timbrées à 0,60 euro. Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur 30 minutes maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution ou de restitution d'un transpondeur détérioré, le dépôt de garantie sera immédiatement encaissé.

Après réception de la demande, du droit de 10 euros et du dépôt de garantie, il sera retourné à chaque pilote un carton plastifié indiquant son numéro de course pour la saison 2012.

2 - Engagement sur les épreuves

Les pilotes devront adresser leurs demandes d'engagement aux clubs organisant des épreuves nationales B. La sélection des pilotes sera faite par les clubs en fonction des candidatures reçues. Un pilote qui ne serait pas engagé sur une épreuve ne pourra pas se retourner contre le club.

Le montant du droit d'engagement est libre et sera fixé par les clubs.

3 – Classement final

Pour établir le classement final du Trophée, il sera pris en compte les 6 meilleurs résultats de chaque pilote sur l'ensemble des courses nationale B auxquelles il aura participé. Les 5 premiers recevront une coupe qui leur sera remise à l'Assemblée Générale de la Ligue.

ARTICLE 10 : ESSAIS LIBRES – ESSAIS CHRONOMETRES

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications administratives et techniques au plus tard à 8 heures 30 le matin de l'épreuve se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury.

Les machines devront obligatoirement être équipées du transpondeur pour les essais libres.

Pour les Championnats de Ligue OPEN et 125 cc, l'organisateur devra prévoir :

1) Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit + 20%

Une séance d'essais libres d'une durée de 20 minutes et une séance d'essais chronométrés de 20 minutes

2) Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit + 20%

Une séance regroupant les essais libres (10 minutes) et les essais chronométrés (15 minutes) d'une durée globale de 25 minutes par groupe.

Pour le Championnat de Ligue 85 cc Espoirs, l'organisateur devra prévoir :

1) Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit + 20%

Une séance d'essais libres d'une durée de 15 minutes et une séance d'essais chronométrés de 15 minutes

2) Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit + 20%

Une séance d'essais libres de 15 minutes et une séance d'essais chronométrés de 15 minutes par groupe.

NOTA : La participation aux essais libres est obligatoire. Tout pilote n'ayant pas participé aux essais libres sera exclu.

ARTICLE 11 : NOMBRE DE COUREURS ADMIS

Pour les épreuves de Championnat de Ligue OPEN, 125 cc et 85 cc Espoirs le nombre de pilotes admis sera au minimum de 36, ce nombre pourra être augmenté suivant la capacité du terrain, avec un maximum de 45 pilotes.

ARTICLE 12 : APPEL SUR LA GRILLE DE DEPART

L'appel des coureurs sur la ligne de départ se fera d'après le résultat des essais chronométrés pour les 3 manches de classement.

A partir de la 2^{ème} épreuve, en cas de défaillance ou d'indisponibilité du système de chronométrage, l'appel des coureurs sur la grille de départ se fera dans l'ordre du classement provisoire du Championnat. Pour les pilotes non classés il sera effectué un tirage au sort.

Les pilotes ne pourront se mettre en 2^{ème} ligne que si la 1^{ère} est complète.

Les pilotes << Hors Championnat >> rentreront sur la grille suivant le résultat des essais chronométrés comme les pilotes du Championnat.

Championnat de Ligue 85 cc Espoirs – Accès des accompagnateurs de pilotes sur la grille de départ

Cales

• L'apport des cales est toléré. Toutefois le dépôt de la cale doit se faire après que le pilote se soit placé sur la grille et non avant.

Blocages de fourche

• L'enclenchement des blocages de fourche par un accompagnateur est toléré dans la mesure où le parc d'attente n'est pas situé à proximité immédiate de la grille. La notion de proximité est à l'appréciation exclusive du Délégué du Championnat.

NOTA : Toute autre intervention de la part d'un accompagnateur pourra être sanctionnée par le Jury de l'épreuve. (Ex : Placement de la moto, préparation de la place, ect.....)

ARTICLE 13 : PROCEDURE DE MISE EN GRILLE DE DEPART

Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, moteur en marche, plus aucun mécanicien ou accompagnateur ne sera admis aux abords de la grille de départ.

A partir du moment où la première moto quitte le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque de modifier l'espace situé en avant de la grille. Derrière la grille, seuls les pilotes pourront modifier leur place de départ sans utiliser un outil.

La roue avant de la moto ne devra pas être à plus de 50 centimètres de la grille.

- Lorsque toutes les motos sont sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant << 15 secondes >> pendant 15 secondes.

- A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant << 5 secondes >> et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau 5 secondes ait été montré.

Le départ sera obligatoirement donné à la grille par le Directeur de Course sous le contrôle des Commissaires Sportifs. Tout coureur qui partira avant le signal pourra être sanctionné.

Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué à la vue de tous.

ARTICLE 14 : DUREE

Chaque épreuve de Championnat de Ligue OPEN et 125 cc se disputera en 3 manches de 20 minutes plus un tour.

Chaque épreuve de Championnat de Ligue 85 cc Espoirs se disputera en 3 manches de 15 minutes plus un tour.

En cas de force majeure ou pour des motifs valables, ce temps pourra être diminué par décision des Commissaires Sportifs, avec l'accord du Délégué de la Ligue, avant le départ d'une manche, à la stricte condition que tous les concurrents en soient avertis avant le départ de cette manche. Cette décision devra être mentionnée dans le rapport de clôture.

Deux manches consécutives devront être séparées par un intervalle compris entre 45 et 75 minutes.

ARTICLE 15 : DISQUALIFICATION

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire de piste en fonction dans le but d'assurer la sécurité. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification du pilote pour la manche.

D'autre part, tout pilote qui aura coupé le parcours sera automatiquement exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction. Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé dernier de ces essais.

L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans la limite de l'espace prévu à cet effet sous peine d'exclusion.

Pendant les courses et les essais chronométrés, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation, il est strictement interdit de s'arrêter au bord de la piste.

ARTICLE 16 : CLASSEMENTS

Dans chaque épreuve de Championnats, chacune des manches est considérée comme une course en soi et les coureurs sont classés suivant leur ordre d'arrivée.

Pour chacune des manches, le barème des points championnats sera le suivant :

1 ^{er} = 25 points	2 ^{ème} = 22 points	3 ^{ème} = 20 points	4 ^{ème} = 18 points	5 ^{ème} = 16 points
6 ^{ème} = 15 points	7 ^{ème} = 14 points	8 ^{ème} = 13 points	9 ^{ème} = 12 points	10 ^{ème} = 11 points
11 ^{ème} = 10 points	12 ^{ème} = 9 points	13 ^{ème} = 8 points	14 ^{ème} = 7 points	15 ^{ème} = 6 points
16 ^{ème} = 5 points	17 ^{ème} = 4 points	18 ^{ème} = 3 points	19 ^{ème} = 2 points	20 ^{ème} = 1 point

Ce barème sera appliqué pour tous les Championnats de Ligue. Il ne sera pas tenu compte de leur dernier tour si les pilotes franchissent la ligne d'arrivée plus de 5 mn après l'arrivée du vainqueur.

Pour être classés, les pilotes devront avoir accompli au minimum 75% des tours effectués par le vainqueur.

Le classement général sera calculé en totalisant les points marqués dans chacune des manches. En cas d'ex-aequo, le meilleur classement de la manche finale sera déterminant.

Pour le classement final des Championnats de Ligue on additionnera pour chaque coureur les points marqués dans la totalité des manches.

En cas d'ex-aequo, on prendra pour chacun le nombre des places de 1^{er} puis de 2^{ème}, puis de 3^{ème} etc..., jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes. En dernier ressort, le premier résultat sera déterminant.

ARTICLE 17 : PRIX

Dans chaque épreuve, les prix devront être attribués selon le barème suivant :

CHAMPIONNATS DE LIGUE OPEN et 125 cc

Tous les coureurs participant à l'épreuve percevront un prix d'arrivée de 10 euros augmenté de 1,00 euro (du 1^{er} au 20^{ème}) du point marqué :

1 ^{er} = 25,00 €	2 ^{ème} = 22,00 €	3 ^{ème} = 20,00 €	4 ^{ème} = 18,00 €	5 ^{ème} = 16,00 €
6 ^{ème} = 15,00 €	7 ^{ème} = 14,00 €	8 ^{ème} = 13,00 €	9 ^{ème} = 12,00 €	10 ^{ème} = 11,00 €
11 ^{ème} = 10,00 €	12 ^{ème} = 9,00 €	13 ^{ème} = 8,00 €	14 ^{ème} = 7,00 €	15 ^{ème} = 6,00 €
16 ^{ème} = 5,00 €	17 ^{ème} = 4,00 €	18 ^{ème} = 3,00 €	19 ^{ème} = 2,00 €	20 ^{ème} = 1,00 €

NOTA : Toute paye non réclamée au soir de l'épreuve sera acquise au Club organisateur.

CHAMPIONNAT DE LIGUE 85 cc ESPOIRS

En ce qui concerne les épreuves de Championnat 85 cc Espoirs, il ne sera remis aucun prix en espèces aux concurrents, mais les organisateurs devront prévoir des coupes pour les 5 premiers au minimum.

ARTICLE 18 : CONTROLE DES EPREUVES

La commission de Moto Cross de la ligue désignera pour chaque épreuve de Championnats de Ligue un Délégué choisi parmi ses membres. Le collège des commissaires techniques désignera également 3 commissaires techniques choisis parmi ses membres.

Le Délégué de la commission est investi de pouvoirs spéciaux lui permettant de remplir effectivement sa mission dans les meilleures conditions possibles et assurera la Présidence du jury avec voix délibérative.

Il est toutefois rappelé que toutes les réclamations, litiges, violences, refus de départ de coureurs etc ...doivent faire l'objet d'une réunion du jury de l'épreuve, qui doit entendre les personnes concernées, prononcer une sanction sous réserve d'appel ou renvoyer l'instruction du dossier aux instances de la Ligue. Le jury doit consigner le tout dans le rapport de clôture.

Une réclamation doit être formulée par écrit et ne doit se référer qu'à un seul objet. Elle doit être remise entre les mains du Directeur de course accompagnée d'une caution de 75 euros dans la ½ heure qui suit l'affichage des résultats.

Le Délégué devra envoyer un rapport dans le délai de 8 jours au Président de la Commission de Moto Cross de la Ligue. Il devra également adresser les résultats au secrétariat de la Ligue dès le lendemain de l'épreuve.

Lors de la 1^{ère} épreuve des Championnats de Ligue OPEN et 125 cc, les pilotes éliront un représentant titulaire et un représentant suppléant qui auront pour mission de représenter lors de chaque épreuve les pilotes des Championnats dont ils dépendent. Ils pourront faire des remarques éventuelles sur le circuit et assister aux réunions de Jury sans voix délibérative.

Sur les épreuves recevant plusieurs Championnats, l'ordre de priorité pour la présidence du Jury sera le suivant :

- 1) Le Délégué du Championnat de Ligue OPEN.
- 2) Le Délégué du Championnat de Ligue 125 cc.
- 3) Le Délégué du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs.

ARTICLE 19 : PALMARES

Les classements des divers Championnats de Ligue seront proclamés en fin de saison lors de l'Assemblée Générale de la Ligue. Pour tous les Championnats de Ligue, les 3 premiers pilotes seront récompensés, il sera attribué au 1^{er} le titre de Champion de Ligue.

En Championnat de Ligue 125 cc, il sera attribué un Trophée Jeune au meilleur pilote Minime ou Cadet (Licence NJC) participant au Championnat pour la 1^{ère} année.

La Commission se réserve le droit d'attribuer un titre de meilleur pilote de l'année. (Pilote ayant participé à l'un des Championnats de Ligue)

Tous les pilotes devant recevoir une coupe seront invités à la remise officielle des récompenses lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du Centre. Ils devront assister personnellement à cette cérémonie (sauf raisons dûment reconnues). Les récompenses non distribuées aux pilotes absents resteront la propriété de la Ligue Motocycliste du Centre.

ARTICLE 20 : COMPLEMENT DE PLATEAU

Dans le cas de plateau incomplet le club organisateur aura la possibilité de faire participer des coureurs extérieurs aux Championnats de Ligue jusqu'à concurrence de 45 pilotes maximum (Suivant la capacité du terrain).

Ne seront admis que des coureurs licenciés, en priorité de la Ligue.

Les critères d'âge et de cylindrée devront impérativement être respectés.

Le Délégué devra être consulté pour composer le plateau et son avis sera obligatoirement retenu.

Ces coureurs ne compteront pas dans le classement des Championnats de Ligue et ne participeront pas aux prix.

Championnat de Ligue Open : Le club organisateur aura la possibilité de faire participer des coureurs titulaires d'une licence NCB. Toutefois, ces pilotes devront être choisis parmi les 20 premiers du Trophée Victor PREDAL 2011.

Clubs organisant un Championnat de France : Les clubs auront la possibilité d'intégrer les pilotes extérieurs à la Ligue n'ayant pas passé le cap des qualifications.

ARTICLE 21 : COUPE DES REGIONS DE FRANCE

La Commission choisira les coureurs en tenant compte de leurs classements dans les différents Championnats de Ligue et/ou de leur motivation, de leur comportement sur l'année ainsi que la condition physique du moment. Les pilotes sélectionnés percevront une indemnité forfaitaire.

Les pilotes sélectionnés et ayant confirmé leur présence qui ne participeront pas à la Coupe des Régions de France pourront se voir retirer 75 points du classement du Championnat de Ligue. (Hors participation à une épreuve de Championnat de France ou sélection nationale).

Toute absence devra être motivée auprès de la Commission de Moto Cross par courrier recommandé avec AR dans un délai maximum de 8 jours après l'épreuve.

La Commission en appréciera le bien-fondé lors de l'homologation des résultats en fin de saison et informera le pilote de sa décision par courrier simple.

NOTA : Les pilotes retenus pour la Coupe des Régions de France le jour d'une épreuve de Championnat de Ligue se verront attribuer la moyenne des points marqués sur l'ensemble du Championnat de Ligue. Ces points seront calculés après la dernière épreuve.

ARTICLE 22 : PARTICIPATION A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les pilotes participant et se qualifiant à une épreuve de Championnat de France, la veille, le jour ou le lendemain d'une épreuve de Championnat de Ligue se verront attribuer des points en fonction du calcul suivant :

Moyenne des points marqués sur l'ensemble du Championnat de Ligue ramenée à 50%. Ces points seront calculés après la dernière épreuve.

Pour bénéficier de ces points, les pilotes devront obligatoirement apporter la preuve de leur qualification.

Les coupes de marques ne seront pas prises en compte.

Par ailleurs, pour les épreuves de Championnat de France disputées dans la Ligue, les pilotes de la Ligue ne passant pas le cap des qualifications pourront, s'il y a également un Championnat de Ligue au programme, y participer sans avoir pris part aux qualifications de celui-ci. Ils rentreront sur la grille en fonction du temps réalisé aux qualifications du Championnat de France. (Cas où les qualifications du Championnat de France ont lieu le même jour que le Championnat de Ligue et non la veille)

ARTICLE 23 : CONTROLE TECHNIQUE

1 - Lutte contre le bruit

Afin de limiter les nuisances sonores, les machines des pilotes participant aux Championnats de Ligue Solo et Quad devront obligatoirement respecter les normes fixées par la Fédération.

Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment de la journée.

NOTA : Cette mesure s'applique également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

2 – Protections

Les équipements obligatoires par disciplines indiqués sur l'annuaire de la Fédération s'appliquent également à tous les Championnats de Ligue.

NOTA : Ces dispositions s'appliquent également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

ARTICLE 24 : LISTE DE NOTORIETE 2012

1 – Pilote ne pouvant participer qu'au Championnat de Ligue OPEN hors classement

Loïc Léonce.

2 – Pilotes ne pouvant participer au Championnat de Ligue 125 cc même hors classement

Halim SOULIMANI, Fabien FRADET, Valentin BRUERE, Loïc LEPINE, Rudy GUY, Lionel POULET, Nicolas CAILLY, Romain MARTIN, Sylvain PEREZ, Morgan JACQUELIN.

NOTA : La commission se réserve la possibilité d'examiner les candidatures en fonction du niveau des pilotes.

ARTICLE 25 : APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé aux organisateurs et aux pilotes que les différentes prescriptions du Code Sportif et du Code de discipline et d'arbitrage de la Ligue ainsi que les règles techniques et de sécurité complémentaires, discipline Moto Cross, sont obligatoires pour les différentes épreuves de Championnats de Ligue. Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés au cas par cas par la Commission de Moto Cross de la Ligue. Conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, les Commissaires Sportifs d'une épreuve ont toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité, en accord avec le Délégué du Championnat.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS , AVANT , PENDANT ET APRES LA COURSE.